



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E1793

VALABLE JUSQU'AU 15/06/2027

ÉDITÉ LE

09/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1999

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2002
11 200

Raison sociale : ETS GIRES

170 AVENUE DES GRANDS CRUS
26600 TAIN-L'HERMITAGE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 1063.64262

Siret : 421 885 914 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 121947

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000022091691204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000022091691204

Téléphone : 04 75 08 32 42

Portable : 06 80 62 36 42

Fax : 04 75 08 70 96

Site Internet :

E-mail : contact@gires-sarl.com

Responsabilité légale :

GIRES THIERRY GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	03/06/2025
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	25/05/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	03/06/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	03/06/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	03/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/06/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	16/06/2021
o Ventilation mécanique	16/06/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.